

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUFFRY
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2024 à 19 HEURES 30

A l'ordre du jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du procès-verbal du 21/06/2024,
- 3- Informations diverses,
- 4- Subventions exceptionnelles,
- 5- SDESM – Transfert de la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique au SDESM,
- 6- Questions diverses.

Convocation et affichage : 09/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chauffry, dûment convoqué le 9 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sis 45 rue de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard WARZOCHA, Maire.

Étaient présents : Monsieur Richard WARZOCHA, Monsieur Patrick LEJONC, Madame Maryvonne SOUILLET, Monsieur Alexis CHARLOTEAUX, Madame Claudia DOUALLA, Monsieur Sylvain TOTIER, Madame Pascale GERAUDEL, Madame Coralie BIALAS, Monsieur Gabriel GOEMANS.

Étaient représentés :

Monsieur Jean-Jacques EGO représenté par Monsieur Patrick LEJONC
Monsieur Jean-Noël LEDOUX représenté par Madame Maryvonne SOUILLET
Monsieur Stéphane HALLOO représenté par Monsieur Alexis CHARLOTEAUX
Madame Annabelle FRANCIUS représentée par Monsieur Sylvain TOTIER

Étaient absents : Madame Gaëlle MARSALLON, Madame Séverine SELLIER,

Secrétaire de séance : Madame Coralie BIALAS

Le quorum étant atteint à 20 h 00, la séance est déclarée ouverte.

- 1- **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (ci-dessus nommé)**
- 2 **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21/06/2024**

Procès-verbal du 21/06/2024 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

Le PV du 21/06/2024 est approuvé.

- 3 **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait le point sur les inondations de début août, 50 % des habitations ont été impactées par ce violent orage. A commencer par le hameau de Champ la Dame, ferme Sainte Marie, rue de la Mairie, rue de la Pradine, rue Creuse, Vieille Rue et Grande Rue, par des eaux de ruissellement dans un premier temps, puis le débordement du Grand Morin dans un second temps.

Une équipe de bénévoles va être mise en place afin d'aider les personnes en difficulté.

La mairie va se renseigner auprès du SMAGE pour les foyers impactés obtiennent une aide pour la protection de l'habitat (diagnostic de vulnérabilité). Une demande de reconnaissance naturelle est en cours.

- 4 **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CHAUFFRY LOISIRS**

Le conseil municipal accepte le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Chauffry Loisirs à l'occasion des olympiades organisées lors des festivités du 14 juillet (achat des médailles).

La dépense sera imputée à l'article 65748 (subventions – réserve d'attribution) pour un montant de 120,30 €.

- 5 **TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE AU SDESM.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-17 et L.2224-38.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/DRCL/BLI/n°5 du 03 février 2022 portant modifications des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne.

Vu les articles 3.1 et 3.2 des statuts du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM),

Considérant que la commune de Chauffry est adhérente au SDESM,

Considérant que les statuts du SDESM disposent de l'exercice de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique pour le compte des membres lui ayant délégué cette compétence,

Considérant l'expertise du SDESM dans ce domaine, ainsi que ses moyens humains et techniques,

Considérant que la commune avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique,

Considérant que cette convention est arrivée à terme,

Considérant que la commune souhaite le maintien des bornes installées par le SDESM,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de transférer la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique au SDESM
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

6 QUESTIONS DIVERSES

///

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Maire,
Richard WARZOCHA

La secrétaire de séance,
Coralie BIALAS